

[Text]

with expenditure restraint. We believe that Canadians are prepared to accept the fact that they have to deal with the deficit problem, but they are not prepared to accept governments' selective interpretation of the expenditure restraint necessary to do this. Government restraint does not have to fall mainly on the backs of the poor and working people in Canada.

There is a lot at stake if the federal government continues to reduce its spending on social programs and retreats from its commitment to protect the "sacred trust". We would refer to the fact that "sacred trusts" are evidently not what they used to be. After having identified "sacred trust" in an election campaign, the current government has consistently attempted to reduce or eliminate social programs.

Bill C-69 is the latest in a series of regressive measures whereby the federal government is shedding its financial responsibility for social programs in Canada. The unfortunately all-too-predictable effect of these fiscal and economic policies is increased poverty, which we are seeing across this country.

Bill C-69 may appear on the surface to be a minor change. But observe the actual dollar value of the cuts: There will be a cut of more than \$2.7 billion for the two fiscal years of 1990-91 and 1991-92.

Let us also consider the reductions in EPF as a result of the federal government's 1986 Bill C-96. The cumulative loss to the provinces from 1986-87 to 1989-90, as a result of the 2 per cent reduction in EPF growth contained in the 1986 Bill C-96, was \$2.6 billion. We tied those two cuts into a cumulative projected total loss to the provinces from 1990-91 to 1995-96, and it is an astounding \$22 billion. That is an incredible amount of money. That has to be taken in the context of other cuts to social programs: child benefits have grown more slowly than the rate of inflation; in 1988 the federal government capped its contribution to federal-provincial cost sharing under the Young Offenders' Act; there has been a clawback of the family allowance and old age security.

Most directly connected to our consideration of Bill C-69, we would argue, is the passage of Bill C-21, which cuts the number of weeks of benefits for people getting unemployment insurance. It also raises the number of weeks people have to work to be eligible for UI, and it raises the unemployment rate needed to get extra weeks of benefits. This all ties together to make unemployment insurance a much less attractive prospect for unemployed workers in this country. There will be huge numbers of people who will be laid off and will no longer be eligible for unemployment insurance, or, if they are, they will not be eligible for as long. That cut represents a fairly major withdrawal of federal funding for social programs.

[Traduction]

nements fédéral et provinciaux étaient obsédés par la compression des dépenses. Nous estimons que les Canadiens sont prêts à accepter le fait qu'il faille remédier au problème du déficit, mais ils ne sont pas prêts à accepter l'interprétation spéieuse que fait le gouvernement des réductions de dépenses nécessaires pour y parvenir. Il ne faut pas que ces mesures gouvernementales retombent principalement sur le dos des défavorisés et des travailleurs canadiens.

Bien des choses peuvent être remises en jeu si le gouvernement fédéral continue à réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux et de moins en moins respecte son engagement à protéger le «principe sacré». De toute évidence, les principes sacrés ne sont plus ce qu'ils étaient. Après avoir qualifié les programmes sociaux de principes sacrés au cours d'une campagne électorale, le gouvernement actuel s'est constamment efforcé de réduire les programmes sociaux ou de les éliminer.

Le projet de loi C-69 est la dernière en date d'une série de mesures régressives grâce auxquelles le gouvernement fédéral fuit ses responsabilités financières à l'égard des programmes sociaux au Canada. Malheureusement, l'effet le plus prévisible de ces mesures fiscales et économiques va être une augmentation de la pauvreté, comme on le constate déjà dans l'ensemble du pays.

Le projet de loi C-69 peut sembler superficiel à première vue. Mais considérons le montant exact des coupures: on va supprimer plus de 2,7 milliards de dollars de dépenses à cours des deux exercices financiers de 1990-1991 et 1991-1992.

Par ailleurs, les réductions du financement des programmes établis doivent être considérées comme la conséquence du projet de loi C-96 de 1986. À cause de la réduction de 2 p. 100 de la croissance du financement des programmes établis prévue dans le projet de loi C-96 de 1986, les provinces ont connu, entre 1986-1987 et 1989-1990, une perte cumulative de 2,6 milliards de dollars. Nous avons combiné ces deux coupures pour obtenir une perte totale cumulative prévue de 22 milliards de dollars entre l'exercice de 1990-1991 et celui de 1995-1996. C'est, bien sûr, un montant considérable. Il faut en tenir compte dans le contexte des autres coupures effectuées dans les programmes sociaux. Les prestations pour enfants ont augmenté moins rapidement que le taux d'inflation; en 1988, le gouvernement fédéral a plafonné sa contribution au partage des coûts découlant de la Loi sur les jeunes contrevenants; il a opéré des récupérations fiscales au titre des allocations familiales et des allocations de la sécurité de la vieillesse.

Nous faisons un lien direct, dans notre étude du projet de loi C-69, avec l'adoption du projet de loi C-21, qui réduit le nombre de semaines de prestations pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage. Il augmente également le nombre de semaines de travail ouvrant droit aux prestations, et relève le taux de chômage nécessaire pour avoir droit à des semaines supplémentaires de prestations. À cause de toutes ces mesures, l'assurance-chômage est beaucoup moins avantageuse pour les chômeurs de notre pays. Bien des gens vont perdre leur emploi et n'auront plus droit à l'assurance-chômage ou ils toucheront des prestations pendant moins longtemps. Ces réductions représen-